



SOPRAGGLO
ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001099276		1ere Gachée : 05:06 (1)		Date : 04/08/2026 012608039443		Zone : ZONE 03	
Quantité : 7.00 m3		Réf. commande(2) :		Chantier : CREVECOE CREVECOEUR LE G		Véhicule : ER279XW	
Client : COUTARD M COUTARD MICHEL		24 RUE BAILLON		7 RUE DU BOIS		Chauffeur : CHRISTOPHER	
0683263541		60690 LA NEUVILLE/OUDEUIL		60360 LIHUS		Transport : CHRISTOPHER	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
06:00				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 7.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 7.00	
Code Formule DES48		Désignation(6)(8) PSP		Certification		Classe d'exposition(3) XF2 (F)	
						Classe chlorure 0.65 %	
						Consistance(7) S2 (50 à 90 mm)	
						Dmax 8	
Ciment(type et classe) CEM III/B 42,5 L – LH/SRCE PM CP1 NF		Additions(type) 350		Dosage(C+Ka)(5) 350		Résistance caractéristique(4)	
Appellation commerciale : PSP DESAC 350 D8R S2 III 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
VBA 2012 10L BLEU		EA 200 DIL 0.01 % MasterPolyheed 911 0.4 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non